



## Les services de l'Administration municipale

# LE SERVICE DES SPORTS

Conseiller administratif délégué: M. François SATIN

La commune de Vernier est parmi les mieux équipées du canton en installations sportives et nombreux sont ses habitants qui en bénéficient. Il faut cependant savoir que le fonctionnement et le bon état d'entretien de ces emplacements et locaux sportifs ne résultent pas d'un miraculeux hasard. C'est la tâche principale du Service des sports dont l'activité est souvent peu ou mal connue et que nous présentons aujourd'hui.

### De quoi s'occupe-t-il?

Le Service des sports exerce son activité ou est appelé à intervenir dans les installations et bâtiments sportifs suivants:

- |                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| — Piscine municipale du Lignon       | — Tennis de Vernier                          |
| — Bassin de natation d'Avanchet-Jura | — Stade d'Aïre                               |
| — Bassin de natation des Ranches     | — Stade de Vernier                           |
| — Centre sportif du Lignon           | — Boulodromes de Vernier, Balaxert et Lignon |
| — Tennis d'Aïre                      | — Chalet d'En-Haut à Planachaux.             |

### De qui est-il composé?

Le personnel permanent du Service des sports se compose de 18 personnes, soit:

- |                   |                       |
|-------------------|-----------------------|
| 1 chef de service |                       |
| 3 chefs d'équipe  | 7 gardiens de piscine |
| 1 secrétaire      | 6 gardiens de stade.  |

Pendant la belle saison, cet effectif est complété par 14 employés auxiliaires, soit:

- |                            |                       |
|----------------------------|-----------------------|
| 5 hôtesse à la piscine     | 3 gardiens de piscine |
| 4 hôtesse au tennis d'Aïre | 2 gardiens de stade.  |

### Quelles sont ses activités?

Les activités du personnel du Service des sports peuvent se répartir dans les catégories suivantes:

1. le gardiennage qui comprend d'une part la surveillance pendant les manifestations ou activités sportives ouvertes au public, d'autre part, le nettoyage et l'entretien courant des bâtiments, installations, pelouses et plantations;
2. l'exploitation des établissements sportifs dont la gestion est communale, soit la piscine municipale du Lignon, les tennis d'Aïre et le chalet d'En-Haut;
3. l'organisation des activités sportives communales telles que les cours de natation, les cours et camp de ski;
4. les travaux de réparation, de rénovation et réfection des bâtiments, installations, pelouses, plantations, véhicules et machines.

Cette diversité des tâches s'explique par le caractère saisonnier des activités sportives. C'est pourquoi le personnel fixe doit posséder, outre les aptitudes et compétences spécifiques, une formation professionnelle valable pour les travaux du bâtiment, de jardinage ou dans les ateliers.

### Quelle incidence financière?

Les dépenses prévues au budget communal 1986, pour l'exploitation, l'entretien courant et les travaux de remise en état des emplacements et locaux sportifs s'élèvent à près de Fr. 800.000.—, sans les dépenses de personnel.

La piscine du Lignon absorbe à elle seule près de la moitié de ce montant, les stades de football environ 20%, les bassins de natation comme les tennis environ 10% chacun.

Compte tenu des frais de personnel, les dépenses concernant les équipements sportifs représentent approximativement 8% du total des dépenses dans le budget communal.

Les installations sportives exploitées directement par le Service des sports procurent à la commune des recettes d'environ Fr. 365.000.— annuellement, dues essentiellement à la piscine du Lignon, aux bassins de natation et pour environ 15% aux tennis.

## ACTIVITÉS SPORTIVES COMMUNALES

### Des dates à retenir pour 1986



- La piscine municipale du Lignon sera ouverte du samedi 17 mai au dimanche 14 septembre 1986, avec le bassin pour non nageurs et un système d'entrée améliorés.
- Les jeudis de ski ont lieu en deux périodes, la première du 9 janvier au 6 février et la seconde du 20 février au 20 mars 1986  
*Renseignements et inscriptions: Service des sports, tél. 96 62 96 le matin.*
- Les tennis d'Aïre seront ouverts du jeudi 27 mars au dimanche 26 octobre, avec quatre courts supplémentaires dès fin mai.
- Les cours de natation reprendront dès le 14 janvier au bassin d'Avanchet-Jura et dès le 13 janvier au bassin des Ranches.  
*Renseignements et inscriptions: Service des sports, tél. 96 62 96 le matin.*
- Le camp de ski pour jeunes de 10 à 13 ans aura lieu du lundi 10 au samedi 15 février à Planachaux.  
*Renseignements et inscriptions: Service des sports, tél. 96 62 96 le matin.*
- Le bassin de natation d'Avanchet-Jura est ouvert au public les mercredis de 19h45 à 20h45, jeudis de 11h45 à 15h45 et dimanches de 08h45 à 11h45 jusqu'au 8 mai. Informations détaillées sur place.
- Le bassin de natation des Ranches est ouvert au public les jeudis de 13h45 à 19h45 jusqu'au 8 mai. Informations détaillées sur place.
- Pendant toute l'année, du lundi au vendredi, les adeptes du jogging peuvent utiliser un vestiaire avec douches de 12h00 à 18h00 au stade d'Aïre.



**LES AUTORITÉS de la COMMUNE de VERNIER**

**VOUS PRÉSENTENT**

**LEURS MEILLEURS VOEUX pour la NOUVELLE ANNÉE**



## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, présidé par M. Marc-Henri BRELAZ, a pris les délibérations suivantes lors des deux dernières séances de l'automne.

### Séance du mardi 8 octobre 1985

- Prestation de serment de M. Christophe ISELI (DC), en remplacement de M. Michel ARPIN.
- Nomination de M. Ernest GREINER, Conseiller municipal, au Conseil d'administration de la Fondation communale Vernier-Signal.
- Frais d'aménagement de locaux communaux mis à disposition par l'Etat de Genève dans les bâtiments des Tattes (Vernier), actuellement en construction.
- Modification au règlement du personnel communal.
- Agrandissement du cimetière de Vernier. (voir pages 4/5)

Le Conseil a également voté la résolution suivante concernant les nuisances de l'aéroport:

### RÉSOLUTION

Considérant:

- que les habitants de la commune de Vernier subissent un nombre important de nuisances dues à l'aéroport de Cointrin;
- que ces nuisances ont largement dépassé ce qui est tolérable pour une zone habitée;
- que les vols nocturnes sont en constante augmentation;
- que le nouveau concept horaire de SWISSAIR impliquera une augmentation des vols nocturnes d'environ 25% en 1986 par rapport à 1985;
- que l'ensemble des mesures préconisées par le Grand Conseil dans la motion 4850-A du 4 novembre 1977 n'a pas été appliqué;
- que la population environnant l'aéroport augmente suite aux déclassements de terrains;

Le Conseil municipal de Vernier, sur proposition de sa Commission des nuisances, prie le Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour l'inviter:

- 1) à prendre toutes les mesures visant à la diminution des vols nocturnes jusqu'à l'application intégrale de leur interdiction entre 22h00 et 6h00 heures;
- 2) à prendre les dispositions avec l'aéroport et Radio-Suisse pour assurer une meilleure répartition des décollages entre Vernier et Versoix, et de veiller au strict respect des trajectoires;
- 3) à exclure du trafic, dès juin 1986, les avions charters étrangers non certifiés comme c'est le cas pour les avions suisses.

Le Conseil municipal prie le Conseil administratif d'informer, par copie de cette résolution, le bureau du Grand Conseil, l'Office fédéral de l'aviation civile et le Département fédéral des transports.

### MUTATION AU SERVICE SOCIAL

Monsieur Claude KISSLING, responsable du Service social communal, a demandé, après dix ans d'activité dans ce service, son transfert à la police municipale.

Pour le remplacer, le Conseil administratif a engagé, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1986, Monsieur Denis VOLLERY, actuellement gérant-animateur dans un immeuble de personnes âgées.

### Séance du mardi 12 novembre 1985

- Fixation des jetons de présence des conseillers municipaux et indemnités aux conseillers administratifs pour l'année 1986.
- Prélèvement de la taxe professionnelle communale et fixation de la taxe minimum.
- Projet de budget de l'année 1986 avec aux recettes Fr. 33.533.000.— et aux dépenses Fr. 33.533.000.—.
- Le taux des centimes additionnels communaux reste fixé à 50.
- Reconstruction et collecteurs du chemin des Vidollets — 2<sup>ème</sup> étape. (voir page 6)
- Amélioration du système d'entrée et réfection du réseau d'arrosage de la piscine municipale du lignon.

1) **Système d'entrées:** Le système actuellement en service accuse une certaine usure, notamment dans son dispositif électro-mécanique de lecture des billets, occasionnant ainsi de nombreuses pannes qui perturbent la fluidité des entrées des clients de la piscine, en particulier au moment de forte affluence.

Au vu de ces inconvénients, le Service des sports a été chargé d'étudier des améliorations nécessaires, portant sur deux points précis: remplacement des appareils de contrôle électro-mécanique et étude de nouvelles dispositions d'ensemble mieux adaptées aux exigences des contrôles.

Les modifications proposées sont les suivantes:

- a) Nouveau dispositif du système des entrées et sorties électro-mécanique du type Schanis comprenant: tourniquets d'entrées et tourniquets de sorties, installation électronique pour contrôler les cartes d'abonnements, estampeuse servant à imprimer les codes sur les cartes offertes par le poste de délivrance, changeur de monnaie, donneur de jetons pour abonnements à dix entrées;
  - b) Déplacement des caisses au niveau de la structure du bâtiment (ancien local infirmerie);
  - c) Positionnement du système d'entrées et de sorties dans l'axe de la caisse;
  - 2) **Réfection du réseau d'arrosage:** La tuyauterie du système actuellement en place, qui date de la création de la piscine, présente des détériorations qui se traduisent par une déperdition d'eau importante dans le terrain.  
Il a donc été nécessaire d'établir un projet de remplacement du réseau, en améliorant le système actuel par une adaptation à l'automatisation d'arrosage.
- Démolition de l'école de l'avenue Henri-Golay.

### REMERCIEMENTS À LA POPULATION

A l'occasion du sommet REAGAN - GORBATCHEV, notre commune avait la mission d'héberger une partie des troupes confédérées chargées de la sécurité durant la conférence.

Au nom des autorités civiles et militaires, nous adressons à la population verniolane les plus vifs remerciements pour l'accueil fort sympathique réservé aux soldats qui garderont le meilleur souvenir de leur séjour dans notre commune.

## DÉNEIGEMENT

L'hiver est à nos portes; dès les premières chutes de neige, les équipes assurant la viabilité seront amenées à intervenir sur l'ensemble du réseau intercommunal.



En conséquence et, afin de faciliter les tâches du personnel affecté aux travaux de déneigement, les propriétaires de véhicules sont instamment priés:

- de respecter l'ensemble de la signalisation afférente au stationnement;
- de garer leurs véhicules sans empiéter sur les trottoirs;

- de laisser sur la chaussée un passage minimum de 5 mètres (largeur des chasse-neige 4,50 mètres);
- pour autant qu'ils possèdent un garage, de rentrer leur véhicule le soir;
- de laisser les trottoirs libres de tout obstacle;
- de respecter les disques provisoires d'interdiction de stationner.

Nous vous remercions de votre compréhension.

---

## RAPPEL!

### CONCESSIONS CIMETIÈRES

Les intéressés qui désirent renouveler la concession des tombes des personnes inhumées dans les cimetières d'Aire et de Vernier (ancien et nouveau) en 1965, ou dont le renouvellement est arrivé à échéance en 1985, sont invités à en informer l'administration municipale (service des cimetières) jusqu'au 31 décembre 1985.

Les divers ornements placés sur les tombes, dont la concession ne sera pas prolongée, doivent être enlevés dans les trois mois, faute de quoi ils deviendront la propriété de la commune qui en disposera à son gré.

---

## AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE DE VERNIER

Le Conseil municipal avait admis d'agrandir dans les meilleurs délais les cimetières d'Aire et de Vernier.

Pour le cimetière de Vernier, un crédit d'étude avait été voté en 1983 et simultanément les négociations ont été entreprises pour acquérir la parcelle 10.122 appartenant à l'hoirie Cloetta où était projeté cet agrandissement.

Après avoir examiné l'implantation des tombes, des colombariums, des allées et des accès tout en conservant une liaison avec l'existant, le projet ci-contre a été retenu.

L'emplacement est intéressant par sa situation entre l'église catholique et la chapelle protestante et par sa topographie qui favorise la création d'un cimetière terrasse où certains murets de soutènement ont également la fonction de colombariums.

L'agrandissement projeté par l'architecte Gérard CHATELAIN assure la place nécessaire pour 400 tombes et 500 urnes au minimum. Simultanément à l'agrandissement, il est nécessaire de prévoir des locaux de service pour les jardiniers et leur matériel ainsi que des W.-C. publics.

La composition du projet utilise les caractéristiques du lieu:

- Création d'une double liaison horizontale:
- La promenade principale au niveau inférieur longe le cimetière existant. Cet accès dessert le portique d'entrée et distribue les locaux de fonction.  
La promenade supérieure prolonge le site de la chapelle sous forme d'un mail de verdure; le mur de soutènement constitue le pendant du mur qui soutient l'esplanade de la Mairie.
- Création d'un axe central où sont localisés les pôles d'attraction (le bassin et la place de recueillement) et la nouvelle entrée du cimetière existant qui sera déplacée.
- Un jeu de dessertes en diagonales permet d'accéder à toutes les parties du cimetière sans avoir à franchir des escaliers.
- Création de murs d'urnes qui structurent les principaux cheminements.

Le début des travaux est programmé en mars 1986 et dureront vraisemblablement 18 mois.

La liaison entre le cimetière existant et le nouveau sera réalisée en fin de chantier afin de ne pas perturber la paix que requièrent de tels sites.



## RECONSTRUCTION DU CHEMIN DES VIDOLLETS

**2ème étape: Tronçon chemin du Progrès - extrémité sud-ouest du chemin ouvert à la circulation et assainissement des Comtoises.**

En 1984, le Conseil municipal acceptait le principe de reconstruction du chemin des Vidollets. Les travaux de la première étape, définie alors, sont quasiment achevés. Dès lors, il semble judicieux de poursuivre cet effort dans ce secteur où nous reprenons les principaux critères de la première étape:

- Circulation dans les deux sens: dans cette deuxième étape, ceci est évidemment indispensable puisque le chemin est en cul-de-sac.
- Construction d'un trottoir pour la sécurité des enfants en raison de l'augmentation des logements dans le secteur.

Ce qui nous conduit au projet élaboré par le Bureau d'ingénieurs Perreten et Milleret, soit une chaussée bi-

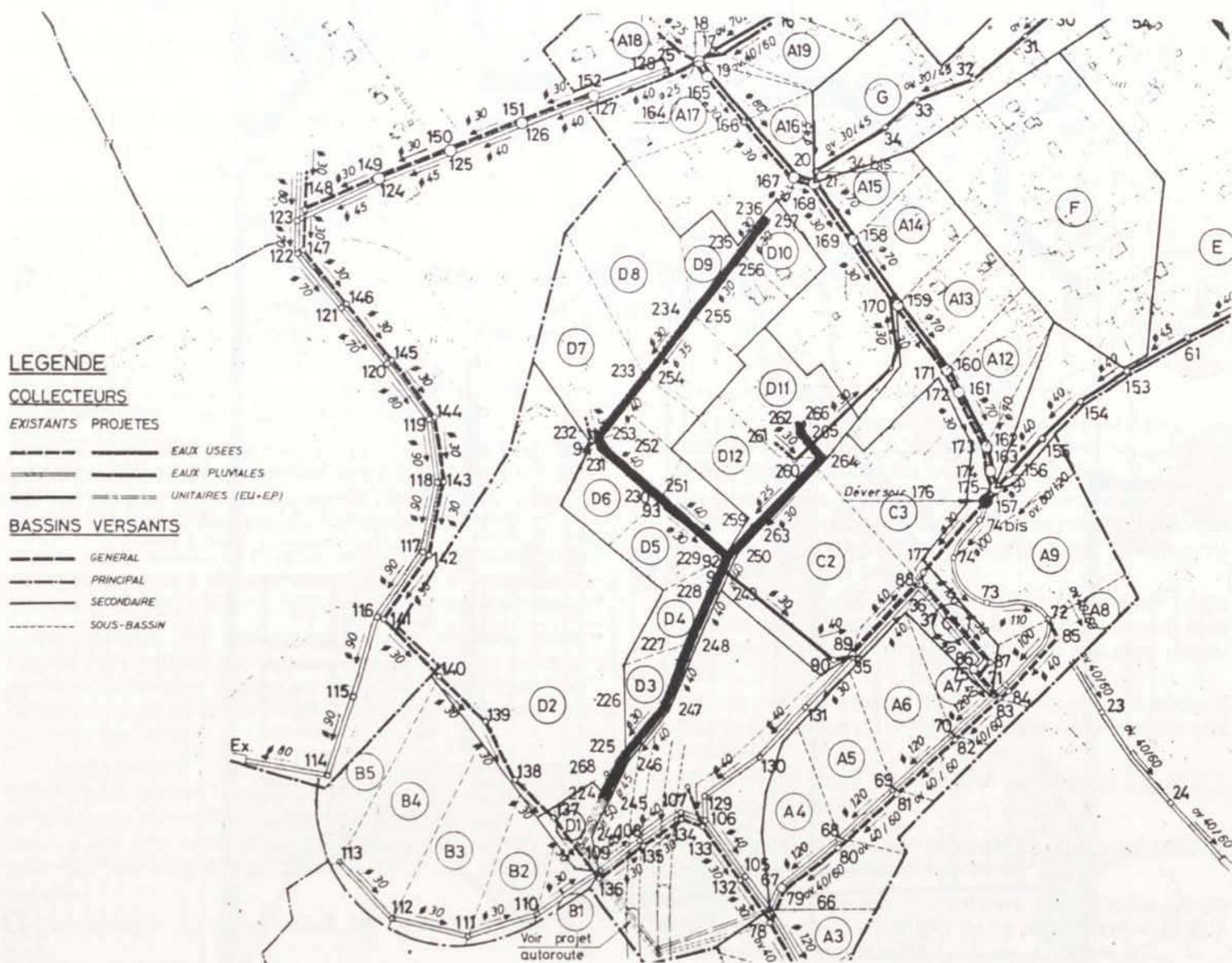
directionnelle d'une largeur de 5,50 m et un trottoir d'une largeur minimale de 1,5 m.

Simultanément à la reconstruction du chemin, les services publics profiteront de renouveler leurs conduites (eau - gaz - électricité - téléphone).

L'assainissement du quartier sera poursuivi par la construction de collecteurs d'eaux claires et usées jusqu'à l'extrémité du chemin des Vidollets. De là, afin d'éviter des réouvertures ultérieures de chantier, nous profiterons des travaux autoroutiers, notamment la construction du portail Rhône du tunnel de Vernier, pour relier les ouvrages déjà existants de la route du Canada, puis la station d'épuration de Vernier-Ouest. Ce point est important car il faut s'efforcer de restreindre les emprises de chantier dans les zones viticoles.

Les travaux débiteront vraisemblablement en avril 1986 et leur achèvement est prévu pour l'été 1987.

ECH. 1/5000



## ENVIRONNEMENT

Dès le 4 novembre, le Département des travaux publics et le Département de la prévoyance sociale et santé publique, en collaboration avec les pharmaciens, droguistes et marchands grainiers, organisent **gratuitement** la collecte des déchets toxiques ménagers usagés, inutilisés, périmés ou excédentaires.

En effet, certains produits utilisés dans les ménages peuvent présenter un danger pour l'environnement lorsqu'ils sont incinérés avec les ordures ménagères ou jetés dans les canalisations.

Ils sont également à l'origine de nombreux accidents dont sont victimes les enfants.

### QUELS DÉCHETS?

Tous les produits toxiques ou spéciaux utilisés par les jardiniers amateurs ou par les bricoleurs, tels que:

#### A. Produits chimiques et techniques

- Acides et bases (acide chlorhydrique pour détartrage, soude caustique pour déboucher les écoulements, ammoniaque pour nettoyages, etc.).
- Liquides inflammables (acétone, toluène, etc., utilisés comme diluants).
- Solvants halogénés (perchloréthylène, trichloréthylène utilisés comme détachants).
- Bains et produits chimiques pour la photographie.
- Piles et thermomètre au mercure.
- Vernis, peintures, produits pour le traitement du bois, colles, désinfectants, décapants, etc.

#### B. Médicaments

#### C. Produits agro-chimiques

- Insecticides et fongicides utilisés pour le traitement des cultures, jardins ou plantes d'appartements.
- Désherbants.
- Etc.

### OÙ DÉPOSER LES DÉCHETS?

*Déchets toxiques ménagers et médicaments périmés:* pharmacies et drogueries.

*Déchets agro-chimiques:* marchands grainiers qui affichent le panneau ci-dessous.



**Les produits en grande quantité doivent être acheminés directement à l'Usine des Cheneviers.**

### SOUS QUELLE FORME?

Si possible dans les emballages d'origine ou dans un emballage hermétique. Indiquer la nature des produits qui ne sont plus dans leur emballage d'origine.

**Ne mélangez jamais vos divers produits.**

### RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant les déchets toxiques, leur collecte et leur élimination peuvent être obtenus:

Service du pharmacien cantonal: **Tél. 43 80 75.**

Usine des Cheneviers,  
Centre traitement déchets spéciaux: **Tél. 57 49 27.**

## PRÉVENTION DES ACCIDENTS QUELQUES CONSEILS

### INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES INTÉRIEURES

Chaque année, 15 à 25 personnes perdent la vie, en Suisse, à la suite d'une électrocution. Plus de la moitié des victimes sont des personnes inexpertes — ménagères et adolescents en grande majorité — qui subissent, un accident lorsqu'elles manient des rallonges défectueuses, tondent le gazon, bricolent ou utilisent des appareils électriques dans la salle de bains. Ces accidents auraient pu être évités grâce à un interrupteur de protection à courant de défaut. Ce dispositif est obligatoire, depuis le 1<sup>er</sup> juin 1985, dans les cas suivants:

*Locaux avec bain ou douche — Locaux mouillés ou humides — Locaux avec danger de corrosion — Objets transportables à l'extérieur — Chantiers — Terrains de camping et caravaning — Installations provisoires pour fêtes, foires, etc. — Locaux présentant un risque d'incendie — Locaux étroits en matériaux conducteurs — Locaux présentant des dangers d'explosion.*

### Autre usages recommandés de l'interrupteur de protection à courant de défaut

Dans l'intérêt d'une protection efficace, il y a lieu d'équiper les prises dans les cuisines, salles de bains, ateliers d'interrupteurs de protection à courant de défaut.

Sans cet accessoire précieux, une ménagère qui saisit automatiquement un batteur tombé dans l'évier s'expose à un danger mortel.

### **Voici le temps des fondues**

Les réchauds à alcool reviennent à l'honneur pendant la saison hivernale. Maniés avec négligence, ils sont une source de dangers et peuvent provoquer des brûlures ou incendies. Grâce aux règles suivantes, vous serez mieux protégés:

- Employez si possible des combustibles solides (pâte, etc.).
- En règle générale, les réchauds à gaz sont plus sûrs que les réchauds à alcool.
- Utilisez toujours le combustible indiqué dans le mode d'emploi.
- Ne manipulez jamais de combustible à proximité d'une flamme ou d'objets chauds.
- Ne remplissez votre réchaud que lorsqu'il s'est complètement refroidi; déplacez-le pour cela à la cuisine ou à l'air libre; ne le remplissez pas trop, car le volume d'un liquide qui chauffe augmente.
- Essuyez le brûleur après le remplissage, pour éliminer d'éventuelles gouttes répandues.
- Si le feu devait se déclarer malgré les précautions mentionnées, étouffez-le avec une couverture épaisse ou une couverture spéciale anti-flammes.

### **POUR LES PARENTS**

#### **Chambre d'enfants**

Les enfants s'y tiennent en général sans être surveillés par les parents. Les jouets doivent être rangés de sorte que les enfants puissent les atteindre sans entreprendre une escalade dangereuse. Si l'enfant s'accroche à un tiroir ouvert, celui-ci peut tomber et l'entraîner. Le danger est plus grand encore lorsqu'une bibliothèque ou une armoire basculent sous le poids de l'enfant. Au moment d'installer la chambre d'enfants, choisissez le mobilier de sorte à éviter un tel accident.

Les enfants adorent faire régner le désordre dans leur domaine. Toutefois, les objets qui traînent sur le sol (tiroirs, tabourets), risquent de faire trébucher. Etant donné que les enfants n'aiment pas faire du rangement

sans être assistés par un adulte, il vous faut de temps à autre les aider à remettre les jouets en place pour libérer la surface réservée aux jeux.

Une radio ou un magnétophone à cassette font souvent partie de l'équipement d'une chambre d'enfants. Expliquez à vos enfants comment utiliser un tel appareil, y compris la façon de guider le fil électrique, p. ex. le long du mur ou derrière les meubles.

Tenez compte des exigences de la sécurité lorsque vous achetez des jouets. Éliminez tout jouet défectueux.

L'espace réservé aux jeux doit se trouver à distance suffisante des portes et fenêtres.

Expliquez aux enfants que certains jeux (au chat et à la souris, football, patins à roulettes) ne conviennent pas pour les appartements. Il y a pour cela le softball.

#### **Dancing - Disco - DANGER!**

Les week-ends recèlent, surtout de nuit, des dangers particuliers pour les jeunes conducteurs, notamment pour les garçons: dans cette catégorie d'usagers, le nombre d'accidents est de 3 à 5 fois plus élevé, comparé au taux enregistré pour l'ensemble de la population. Il s'agit en grande majorité d'accidents sans implication de tiers, dus aux excès de vitesse et à l'alcool.

L'ambiance qui règne dans un établissement joue un rôle aussi important que l'alcool, le goût du risque et l'inexpérience: étant souvent imprégnée d'un excès de décibels et de crânerie autour de l'automobile, elle peut inciter les jeunes à commettre des imprudences sur le chemin du retour ou en route vers un autre lieu de distraction.

C'est la raison pour laquelle le BPA a lancé en automne/hiver 1985, sous le signe de l'Année de la jeunesse, une campagne visant à signaler aux jeunes noctambules les dangers qui les guettent à la sortie de la discothèque ou du dancing. La campagne se déroulera dans la presse, les écoles (journaux d'écoliers, compositions), près des dancings, dans les entreprises, ainsi que dans la presse pour les jeunes. Le soutien des entreprises (p. ex. campagne pour les apprentis) sera le bienvenu.

**Préposé à la prévention des accidents pour la Commune de Vernier, M. Philippe PHIALON, Mairie de Vernier, tél. 41 00 00.**

## **L'ABARC**

Depuis 2 ans, un baraquement, situé au Bois-de-la-Grille, à Vernier rassemble de nombreux jeunes de la région.

#### **De quoi s'agit-il?**

De l'ABARC, signifiant Association pour un Baraquement d'Accueil et de Rencontres Communautaires.

Cette association s'est fondée en 1980, elle est privée, sans but lucratif, composée d'un comité de gestion et d'une assemblée générale, ses moyens financiers sont divers: Ville de Genève, Etat de Genève, Commune de Vernier, Loterie Romande et institutions privées... mais chaque année elle doit trouver des moyens de financement pour l'année suivante...

Cette maison est destinée à des jeunes de 13 à 18 ans, encadrés par une équipe d'animation composée de 4

personnes. Elle ouvre ses portes 20 heures par semaine en période scolaire et pendant toutes les vacances (automne, hiver, février, etc...).

#### **Le but**

Offrir aux jeunes un lieu d'accueil et de rencontres où des personnes disponibles sont là pour les écouter, répondre à leurs questions et les aider à réaliser leurs projets. L'idée de base est d'établir un cadre où les adolescents peuvent prendre des responsabilités et une part active à la vie de l'ABARC.

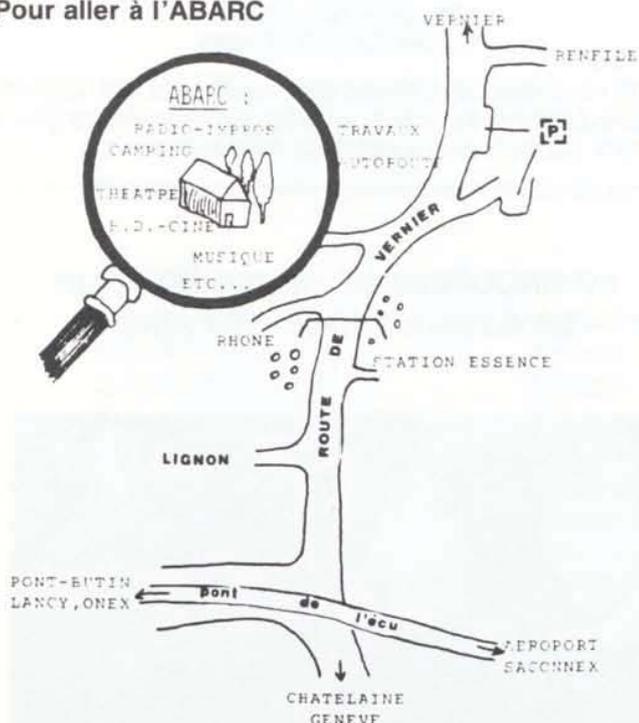
Nous ne voulons pas proposer des activités prêtes à consommer. Il s'agit pour les adolescents de les imaginer, de les préparer, de les réaliser avec notre collaboration permanente mais aussi de trouver des moyens de les financer... en résumé de se battre pour y arriver...

A cet effet, une réunion générale est organisée chaque mois avec les jeunes où chacun a la possibilité d'exprimer ses projets, avec ses envies, son mécontentement...

### Pratiquement de quoi est faite la vie de l'ABARC?

Les adolescents s'y retrouvent pour y partager des loisirs divers: baby-foot, billard (qu'ils se sont payés avec l'argent qu'ils avaient gagné lors d'une vente de fourrures), pour participer à des activités plus spécifiques telles que la photo, le théâtre, la musique, etc... C'est également un lieu de bricolage intense, que se soit pour aménager les locaux ou les réparer, bricoler leurs vélocoteurs.

### Pour aller à l'ABARC



Deux soirs par semaine, le mercredi et le vendredi, des repas sont proposés à prix modiques, favorisant ainsi partage et discussions.

L'ABARC se voulant ouverte sur l'extérieur, elle a organisé un festival de production de jeunes à Pentecôte à l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse en collaboration avec d'autres centres. Elle a aussi participé au dernier festival «Vernier sur Rock» où une partie du programme s'est déroulée dans ses locaux. A chaque fois, les jeunes ont pris une part active à l'organisation et à la réalisation de ces spectacles.

### AVANT NOËL, DE LA PLACE POUR RANGER VOS CADEAUX

Dans le but de faire participer les adolescents au financement d'une partie des projets, l'ABARC, depuis une année, est présente sur le Marché aux Puces de Plainpailais, y vendant habits, vaisselle et tout objet usagé.

**A cet effet, TOUTE PERSONNE DÉSIRANT  
SE DÉBARRASSER D'OBJETS USAGÉS OU VIDER  
SON GRENIER/CAVE  
PEUT FAIRE APPEL À NOUS;  
Téléphone 96 21 01**

Enfin, depuis l'automne, l'ABARC fait un travail de nettoyage du Bois-de-la-Grille en récoltant le bois sec, en le débitant pour la vente. Dès le 1er décembre, des fagots de bois de cheminée sont disponibles à prix modique à l'ABARC.

Pour tout renseignement concernant ces différentes activités vous pouvez vous renseigner; ABARC: 151, route de Vernier - Tél. 96 21 01 - Heures d'ouverture: mercredi 17h à 22h / jeudi 14h à 19h / vendredi 17h à 22h / samedi 13h à 18h.

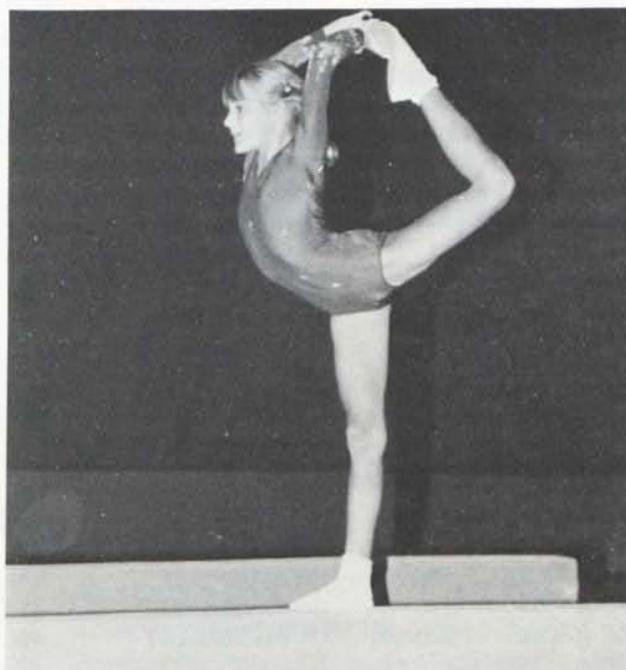
## HOMMAGE À DES SPORTIFS MÉRITANTS

Le 3 décembre, le Conseil administratif a reçu, à la Mairie de Vernier, M. Marco GENTILE, accompagné de ses parents, pour le féliciter et le récompenser de son titre de champion d'Europe motocycliste 500 cm<sup>3</sup> (voir notre bulletin d'octobre). Ce même jour, il a également accueilli la jeune Line ZURCHER, et ses parents, sociétaire de la section gymnastique du Aire-Lignon-Sports. Au début de novembre, cette jeune sportive (10 ans) a, lors des Championnats suisses «Jeunesse» de gym artistique, remporté la médaille d'or et le titre de championne suisse en niveau 3 avec 38,20 points, devant Patricia GIACOMINI (La Chaux-de-Fonds) 37,25 points.

Dans les différentes disciplines, Line ZURCHER a obtenu les résultats suivants: Sol 9,45; Saut 9,90; Poutre 9,30 et Barres 9,50.

Suivant la voie tracée par sa sœur, les 23 et 24 novembre à La Chaux-de-Fonds, Karin ZURCHER (12 ans) remportait la médaille d'argent des Championnats suisses en niveau 4, avec 35,70 points, derrière Henriette SIEBER, de Berne (36,35 points) et devant Carole BULA (Lancy/35,40 points).

Aux différentes épreuves, Karin ZURCHER a obtenu: Sol 9,15; Saut 8,75; Poutre 8,95; et Barres 8,85.



Line Zurcher à la poutre



Pour la huitième fois, les autorités de Vernier ont organisé le concours «Vernier fleuri» étendu, cette année, à l'ensemble de la commune.

Le jury, présidé par M. Albert LARPIN, chef du Service des parcs et promenades communal, a examiné le choix des plantes, leur disposition, l'harmonie des couleurs, les soins et l'entretien.

Après deux passages, le jury a établi le classement des concurrents répartis en deux catégories:

- a) Fenêtres et balcons
- b) Entrées, terrasses, villas.

La proclamation du palmarès et la remise des prix s'est déroulée le jeudi 28 novembre dernier au Foyer de la Mairie.

### PALMARÈS (points maximum: 60)

1. Catégorie balcons et fenêtres		Points
1. Mme BONNAMOUR Yvette	ch. des Coquelicots 13	54
2. Mlle BARBEY Anne-Marie	ch. de l'Esplanade 6	56 1/2
3. M. PANNATIER Aloïs	rue du Village 16	51
4. M. FINGER Christian	ch. de l'Esplanade 10	48 1/2
5. DIESSENBACH Antoinette	ch. de l'Esplanade 2	40 1/2
6. Mme BOEGLE Georgette	av. de Crozet 20	39 1/2
7. Mme CASAZZA Heidi	av. Louis-Pictet 8	37 1/2
8. Mme FALLER Rosy	rue du Village 13b	36
8. DEWARRAT & CATTANEO	rue du Village 54	36
9. Mme GREGORI Rita	rue du Village 33	34 1/2
10. M. SCHARER Paul	ch. du Petit-Bois 17	33
11. M. VENTRE Michel	rue du Village 21	31
12. Mme MOSTI Georgette	rue du Village 16	30
13. Mme ZING Stéphanie	rue Jean Simonet 11	27 1/2
13. Mme FORTIS et M.	rue du Village 49	27 1/2
14. Mme BRANDT Alice	av. Ed. Vaucher 53	26
15. Mme TISSOT Eleonora	av. de Crozet 36	25 1/2

2. Catégorie entrées, terrasses, villas		Points
1. M. CHEVALLEY Pierre	rte de Vernier 98	60
2. Mme ROCH Inès	ch. de Crotte-au-Loup 3	46
3. Mme PICTET Emilienne	rue du Village 37	44
4. Mme PEGUET et M.	rue du Village 51	41 1/2
5. M. GROSJEAN Georges	ch. des Sellières 7	40
6. Mme RUTIMANN Monique	rue du Village 49	37
7. M. KURT Jean	ch. des Sellières 33	35
8. M. BIELSER Jean-Jacques	ch. des Sellières 57	32 1/2

### HOMMAGE AUX AÎNÉS

Les autorités comunales ont continué, par l'intermédiaire du Service social, de fêter nos aînés, plus particulièrement les nonagénaires:

- Monsieur Giacomo GALLETI  
Maisonneuve 12D, le 15.10.1895
- Monsieur Ernest SPALTENSTEIN  
Lignon 68, le 16.10.1895
- Monsieur Georges BALLIGER  
Coin-de-Terre 25, le 19.10.1895
- Madame Elisa JEANNERET  
Grand Bay 16, le 7.11.1895
- Madame Alice VELIN  
Crozet 24, le 9.11.1895

Le 18 novembre les Autorités communales ont fêté Madame Louise JATON, domiciliée à la Pension Les Mésanges à Vernier, qui ce jour-là a atteint sa 103<sup>e</sup> année.

### LE GROUPEMENT GENEVOIS POUR LA GYMNASTIQUE DES AÎNÉS



aimerait rappeler à toutes les personnes de Châtelaïne et Vernier âgées de 55 ans et plus, femmes et hommes,

L'EXISTENCE DES TROIS COURS SUIVANTS:

- 1) **Ecole primaire de Châtelaïne** Lundi 16h30  
Salle de gymnastique - Chemin des Eglantines.
- 2) **Collège de Cayla** Jeudi 16h15  
Salle de gymnastique pavillon Vbis - Salle B  
Rue du Contrat-Social.
- 3) **Ecole de Vernier Place** Mardi 16h30  
Salle de gymnastique - 4, rue du Village.

Pour ce cours, la monitrice est Madame Raymonde BURRI, tél. 33 03 05.

Cotisation trimestrielle Fr. 20.— y compris assurance accidents - Inscription sur place.

Renseignements complémentaires au secrétariat de 09h00 à 11h00 - Tél. 28 88 16.

## FÊTES DE FIN D'ANNÉE DANS LES CLUBS D'AÎNÉS

### AVANCHET ET ENVIRONS

Noël : samedi 21 décembre à 14 heures  
au Centre de quartier d'Avanchet, rue du Grand Bay 21.

### CHÂTELAINÉ-BALEXERT

Noël : jeudi 19 décembre à 14 heures  
à l'école d'Avanchet-Salève, rue François Durafour 17.

### LIBELLULES

Noël : mardi 17 décembre à 15 heures  
au local: chemin de l'Usine-à-Gaz 10.

### LIGNON

Noël : mercredi 18 décembre à 14 heures  
au local: avenue du Lignon 53/12<sup>e</sup> étage.

### VERNIER VILLAGE

Noël : vendredi 20 décembre à 14 heures  
au local: chemin Champ-Claude 6.

INSCRIPTIONS DANS LES CLUBS D'AÎNÉS

## SERVICE SANTÉ

Le Docteur Jean-Daniel VIRET, médecin généraliste FMH, a ouvert son cabinet médical à Châtelainé, au chemin de Maisonneuve 3, tél. 96 84 14.

Rappelons la liste des médecins et dentistes de la Commune:

### MÉDECINS

#### Avanchets

Luc BIELER	Gynécologue	Rue Carqueron 4	96 61 41
Marc BOLENS	Pédiatre	Groupe médical Avanchet	96 14 11
Jean-Paul INGIGNOLI	Pédiatre	Groupe médical Avanchet	96 14 11
Fernand CHARBONNET	Médecine interne, rhumatisme	Groupe médical Avanchet	96 14 11
Georges RYSER	Pédiatre	Groupe médical Avanchet	96 14 11
André SCHUSSELE	Médecine interne, hématologue	Groupe médical Avanchet	96 54 54
Georges STUCKELBERG	Médecine interne, gastro-entérologie	Groupe médical Avanchet	96 54 54
Marie-Béatrice BUCHER	Maladie des yeux	Rue Carqueron 1	96 37 35

#### Châtelainé

Jacques EGGERMANN	Médecine interne	Avenue Henri-Golay 10b	96 18 68
Jean-Daniel VIRET	Médecine générale	Chemin de Maisonneuve 3	96 84 14

#### Cointrin (Commune de Meyrin)

Jean-Luc ULDRY	Médecine générale	Avenue Louis-Casaï 70	98 60 57
----------------	-------------------	-----------------------	----------

#### Lignon

Jean-Michel CLAUDE	Médecine générale	Avenue du Lignon 40	96 32 87
Claudine JEANNET	Médecine interne	Avenue du Lignon 41	97 22 11
François SIMON	Médecine générale	Avenue du Lignon 41	96 81 76
Alain ROUGET	Médecine interne	Avenue du Lignon 41	97 22 11
Catherine FORSTER	Pédiatre	Avenue du Lignon 40	96 11 18

#### Vernier

Raoul de SEIGNEUX	Médecine interne	Chemin de l'Esplanade 12	41 04 56
-------------------	------------------	--------------------------	----------

### DENTISTES

Werner BIERI	Rue Carqueron 3	96 19 56
Gérald BRAUNERSREUTHER	Chemin de l'Esplanade 16	41 25 35
Pal de BENCZEDI	Avenue du Lignon 36	96 50 71
Martin SCHALLER	Avenue du Lignon 34	96 30 90
James VAUTIER	Avenue des Libellules 20	96 82 43

## FÊTES DE FIN D'ANNÉE — FERMETURE DE L'ADMINISTRATION

### FERMETURE DES BUREAUX

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration municipale seront FERMÉS:

**MARDI 24 DÉCEMBRE dès 12h et MERCREDI 25 DÉCEMBRE (Noël)**

et

**DU VENDREDI 27 DÉCEMBRE à 17h au DIMANCHE 5 JANVIER 1986**

En cas d'urgence (décès, inhumation, etc.), téléphoner à:

ou M. Robert BORGIS, officier de l'état civil, tél. 96 35 10 ou 96 46 56  
Mme Michèle MULLER, officier de l'état civil, tél. 33 72 35 ou 44 75 97

### POLICE MUNICIPALE

En cas d'urgence: le 25 décembre 1985, tél. 96 05 30  
le 1er janvier 1986, tél. 34 13 40  
En cas d'extrême urgence: Gendarmerie de Châtelaine, tél. 96 25 11

★ ★ ★

### BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques de Vernier (Ranches), d'Avanchet et du Lignon seront fermées **du 22 décembre au 5 janvier 1986**. La bibliothèque de Châtelaine sera fermée **du 22 décembre 1985 au 9 janvier 1986**.

★ ★ ★

### SERVICE DE LA VOIRIE DURANT LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Les levées des ordures ménagères auront lieu selon l'horaire suivant:

**Mercredi 25 décembre, tournée SUPPRIMÉE et REPORTÉE au jeudi 26 décembre.**

Vendredi 27 décembre, tournée habituelle. — Lundi 30 décembre, tournée habituelle.

**Mercredi 1<sup>er</sup> janvier 1986, tournée supprimée et REPORTÉE au jeudi 2 janvier.**

Vendredi 3 janvier 1986, tournée habituelle.

**La levée des objets encombrants, à l'exception des objets métalliques, et des sapins de Noël** aura lieu le **MARDI 7 JANVIER 1986**.

★ ★ ★

### AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Le moment est venu où les détenteurs de chiens **DOIVENT OBLIGATOIREMENT** se procurer, d'ici la fin de l'année, dernier délai, la médaille pour 1986. Elles peuvent être obtenues, dans les postes de police municipale, dès le lundi 2 décembre 1985, au prix de Fr. 39.—, contre présentation:

- 1) Attestation d'assurance RC indiquant le nom du titulaire;
- 2) **du carnet de vaccination de l'animal, muni de l'indication de la date limite de la validité du vaccin contre la rage.**

Nous rappelons que pour les jeunes chiens, l'impôt est dû dès l'âge de 6 mois.

La vente des médailles est aussi l'occasion de rappeler aux propriétaires de chiens de prendre mieux conscience de ce fait de société. Les chiens sont toujours plus nombreux et pour qu'ils soient aimés par tout le monde, il faut une discipline et une propreté toujours plus grandes. **Les trottoirs et les pelouses devant les immeubles ne sont pas des toilettes pour chiens.**

Et cet avis n'est pas destiné aux animaux eux-mêmes!

★ ★ ★

### POSTES DE POLICE MUNICIPALE

**VERNIER:** Mairie de Vernier — Tél. 41.00.00 — Rue du Village 9 — 1214 Vernier  
Bureau ouvert: de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., excepté le samedi.

**AVANCHET:** Centre commercial — Tél. 97.22.22 — Rue du Grand-Bay 21 — 1220 Les Avanchets.  
Bureau ouvert: de 9 h. à 10 h. 11 h. 30 à 11 h. 50 et de 14 h. 15 à 15 h. 30  
du lundi au jeudi: 17 h. à 17 h. 30, excepté le samedi.

**LE LIGNON:** Avenue du Lignon 35-36 — Tél. 97.09.09 — 1219 Le Lignon  
Bureau ouvert: de 9 h. à 10 h., de 11 h. 30 à 11 h. 50 et de 14 h. 15 à 15 h. 30  
du lundi au jeudi: 17 h. à 17 h 30, excepté le samedi.